

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

N° 127 spécial publié le 24 août 2022

Sommaire affiché du 24 août 2022 au 23 octobre 2022

	Recueil des actes administratifs de la	oréfecture de l'Essonne n° 127	spécial publié le 24 août 2022
--	--	--------------------------------	--------------------------------

# **SOMMAIRE**

#### **DCPPAT**

- Arrêté n° 2022-PREF-DCPPAT-BCA- 162 du 24 août 2022 portant subdélégation de signature à M. Hugues LACOURT, Directeur du secrétariat général commun départemental



Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

#### ARRÊTÉ

# N° 2022-PREF-DCPPAT-BCA-162 du 24 août 2022 portant subdélégation de signature

# Hugues LACOURT, Directeur du secrétariat général commun départemental

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 44;

**VU** le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;

**VU** le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

**VU** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Bertrand GAUME, Préfet hors-classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 312 du 31 décembre 2020 portant organisation du Secrétariat général commun départemental;

VU l'arrêté préfectoral n° 2022-PREF-DCPPAT-BCA-135 du 23 août 2022 portant délégation de signature à M. Hugues LACOURT, directeur du secrétariat général commun départemental ;

**VU** l'avis favorable de M. le Préfet de l'Essonne en date du 23 août 2022 ;

#### ARRÊTE

## ARTICLE 1er:

Dans le cadre de la délégation conférée à M. Hugues LACOURT, Directeur du secrétariat général commun départemental, subdélégation de signature est également conférée aux agents désignés ci-après, dans la limite de leurs attributions :

Aurélie DÉCHARNE,
 Directrice adjointe du secrétariat général commun départemental

## Les référents de proximité :

- auprès de la DDETS: Marie-Emmanuelle WILLIAM par intérim, jusqu'au 31 août 2022;
   Mme Valérie FIDE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022
- · auprès de la DDPP: M. Sylvestre NKOUIKANI
- auprès de la DDT : Mme Carine MAUGENDRE
- auprès de la préfecture : Mme Marie-Emmanuelle WILLIAM

## Service départemental du Numérique :

Mme Solange CLAIN

#### En cas d'absence ou d'empêchement :

- M. Nicolas LAURO
- M. Guy DUBOIS
- Mme Sylvie MICHEL à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022

#### Service Ressources Humaines:

Mme Emilia DUARTE-MARTINS

#### En cas d'absence ou d'empêchement :

- Mme Nadia ISSATI jusqu'au 31 août 2022
- Mme Saïda LESIOURD
- M. Christophe ALIBA jusqu'au 31 août 2022 et Mme Nadia BATTLE à compter du 1er septembre 2022 ou en cas d'absence ou d'empêchement :
  - Mme Médody DE SAINT JORES jusqu'au 31 août 2022
  - Mme Marie-Christine SOUBRAT-CLERICE

#### Service Programmation:

Mme Florence PLATTARD

# En cas d'absence ou d'empêchement :

- Mme Danièle SCALISI
- Mme Nadiège LABYLLE
- M. Olivier TOMEZAK

## Service Moyens Généraux :

Mme Nathalie ROUSSELET

En cas d'absence ou d'empêchement :

- Mme Véronique BOSCH
- Mme Nadine DECHIRAT
- M. Christophe ZEROUALI ou en cas d'absence ou d'empêchement :
  - Mme Brigitte BEAUPÈRE
  - M. Franck LAFONT
  - M. Marc-Antoine MUTEL

#### Mission Qualité/Performance:

Mme Sophie DA SILVA

#### ARTICLE 2:

Les agents mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne.

**Hugues LACOURT** 

Directeur de Secrétariat Général Commun Départemental